

COMMUNIQUE ANSFO

*Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes*

20 avril 2020

Pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'arrêté ministériel du 14 avril 2020 (JORF n°0092 du 15 avril 2020 texte n°12) autorise la réalisation des IVG médicamenteuses à domicile, pratiquées par un médecin ou une sage-femme, jusqu'à la fin de la 7ème semaine de grossesse, soit 2 semaines de plus que la réglementation actuelle, dans le respect du protocole établi par la Haute Autorité de Santé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/4/14/SSAZ2009592A/jo/texte>

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponse\\_rapide\\_ivg\\_09\\_04\\_2020\\_coiv8.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponse_rapide_ivg_09_04_2020_coiv8.pdf)

L'ANSFO remercie les instances pour cette mesure qui contribue, en cette période d'urgence sanitaire, à maintenir l'accès à l'IVG, tout en respectant la qualité et la sécurité des soins. En effet, comme il est précisé dans le texte, avant de pratiquer cette méthode, les professionnels de l'orthogénie évalueront l'état de santé de la femme ainsi que sa situation psycho sociale et lui délivreront une information éclairée, afin que l'IVG se déroule dans de bonnes conditions pour elle. Si les conditions ne sont pas réunies, l'accès à l'IVG instrumentale doit être maintenu en privilégiant l'anesthésie locale qui permet de libérer nos équipes d'anesthésie mobilisées par l'épidémie.

Les sages-femmes orthogénistes rappellent que grâce à leurs compétences et expériences acquises dans les gestes endo utérins, elles sont prêtes à se former rapidement à l'IVG instrumentale afin d'aider les médecins à garantir une offre de soins de toutes les méthodes d'IVG sur tout le territoire, avec toujours pour objectifs la qualité et la sécurité des soins.

Par ailleurs, l'ANSFO comme beaucoup d'autres professionnels de l'orthogénie, s'inquiète de la diminution des demandes d'IVG en cette période de confinement. Le risque d'augmentation des demandes d'IVG dans des délais dépassés est réel. C'est pourquoi l'ANSFO soutient la tribune d'un collectif de médecins intitulée « Protéger les droits des femmes et maintenir l'accès à l'avortement en période d'épidémie de Covid et de confinement » qui demande notamment un allongement des délais légaux de 2 semaines, soit la possibilité de réaliser des IVG instrumentales jusqu'à 14 semaines de grossesse.

<https://www.ivg-covid.fr/index.html#page-top>

Il est particulièrement notable en cette période de pandémie que les revendications des sages-femmes orthogénistes présentent un intérêt majeur pour la santé publique.



Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes (ANSFO)

BP 10082 – 24003 Périgueux Cedex

Delphine Giraud : 06 80 95 60 20

Marjorie Agen : 06 76 28 78 63

[sforthogenistes@gmail.com](mailto:sforthogenistes@gmail.com)

[www.sages-femmes-orthogenistes.org](http://www.sages-femmes-orthogenistes.org)

Adhérer à l'ANSFO en 2020

Siret 519 970 974 00019 – APE 8899B